



---

# **SECTION DES ARTS DE LA SCÈNE : CHANT, THÉÂTRE ET DANSE**

---

Edition 2019/2020



# SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
Le Personnel	4
Les matières enseignées	5
Cursus d'études	6
Examens	8
Diplômes et Certificats	9
Qualifications décernées	9
Critères de promotion	10

## Joindre le Conservatoire

33 rue Charles Martel Téléphone :  
L-2134 Luxembourg (+ 352) 4796 + extension

Extensions :

Standard téléphonique : 5555  
Réception : 5203  
Secrétariat de direction : 5201 / 5202 / 5265  
Secrétariat public : 5209 / 5211 / 5217 / 5218 / 5282  
Bibliothèque : 5263 / 5262  
Absences et excuses aux cours : 5252

Fax : 44 96 86

Direction : [direction-cvl@vdl.lu](mailto:direction-cvl@vdl.lu)  
Département des arts de la scène : [arts\\_scene-cvl@vdl.lu](mailto:arts_scene-cvl@vdl.lu)

Site Internet : <http://www.conservatoire.lu>

# Le Personnel

## DIRECTEUR

Meyers Marc

## DIRECTEUR ADJOINT

Bausch Serge

## CHEF DE SECTION

Scassellati Laurence

## ASSISTANT AU CHEF DE SECTION

Nimax-Weirig Marie-Reine, chant

## ENSEIGNANTS

### Danse:

Danse classique :

Distave Michèle  
Droguet Lionel  
Jourdan Isabelle  
Nègre Michèle

Danse contemporaine :

D'Angelo Maria  
Hellinckx Dominique  
Iacopini Emanuela

Danse jazz :

Losito Claudia  
Scassellati Laurence

Formation musicale :

Klaine Pierre-Emmanuel  
Losito Claudia  
Modestova Olga

Histoire de la danse :

Hellinckx Dominique

Kinésiologie :

Iacopini Emanuela

Body balance :

Hellinckx Dominique

### Théâtre :

Art dramatique allemand :  
À déterminer

Art dramatique français :  
Hastert Patrick

Muller Myriam

Diction allemande :

Gaspart Danièle  
Hastert Patrick  
Hölzl Thomas

Diction française :

Brionne Anne  
Gaspart Danièle  
Hastert Patrick

Cours de base :

Gaspart Danièle  
Hastert Patrick  
Hölzl Thomas  
Hellinckx Dominique

Mise en scène :

Hoffmann Frank

Histoire du théâtre :

Kessels Vinciane

### Chant:

Chant :

Bernardy Hélène  
Dostert Marc  
Simon Monique  
Weirig Marie-Reine

Musique sacrée :  
Nimax Pierre

Art lyrique :

Bernardy Hélène

Simon Monique

Lied :

Dostert Marc

Chant d'ensemble :

Dostert Marc

Bases pour chanteurs :

Gaspart Danièle  
Hölzl Thomas

Chant chorale :

Weirig Marie-Reine  
Jacobs Sylvie

Formation vocale :

Weirig Marie-Reine  
Jacobs Sylvie  
Simon Monique

### Ensembles :

Chœur de chambre :  
Nimax Pierre

Chorale mixte :

Kelsen Nancy

Chorale des enfants :

Chorale des jeunes:

Chorale préparatoire :  
Jacobs Sylvie

Pueri Cantores :

Nimax Pierre

# Les matières enseignées

## SECTION DES ARTS DE LA SCÈNE : CHANT, THÉÂTRE ET DANSE

### CHANT ET ART LYRIQUE

CHANT  
ART LYRIQUE  
LIED

### CHORALES, ENSEMBLES

CHŒUR DE CHAMBRE  
CHORALE MIXTE  
CHORALE PRÉPARATOIRE  
CHORALE D'ENFANTS  
CHORALE DES JEUNES  
PUERI CANTORES

### BRANCHES SECONDAIRES

MUSIQUE SACRÉE  
CHANT D'ENSEMBLE  
BASES POUR CHANTEURS  
CHANT CHORALE  
FORMATION VOCALE

### DICTION ET ART DRAMATIQUE

DICTION ALLEMANDE  
DICTION FRANÇAISE  
ART DRAMATIQUE ALLEMAND  
ART DRAMATIQUE FRANÇAIS

### BRANCHES SECONDAIRES

HISTOIRE DU THÉÂTRE  
MISE EN SCÈNE  
DRAMATURGIE  
COURS DE BASE :  
(RESPIRATION, BODY BALANCE,  
IMPROVISATION, RHÉTORIQUE)

### DANSE

DANSE CLASSIQUE  
DANSE JAZZ  
DANSE CONTEMPORAINE

### BRANCHES SECONDAIRES

FORMATION MUSICALE  
HISTOIRE DE LA DANSE  
KINÉSIOLOGIE  
BODY BALANCE

# Cursus d'études

## LA DIVISION INFÉRIEURE

La division inférieure s'adresse aux élèves débutants et propose une approche méthodologique et conséquente pour un fondement artistique solide.

### **Conditions d'admission aux cours instrumentaux et de chant :**

Être inscrit au cours de formation musicale FM2 ou à un niveau supérieur.

## LA DIVISION MOYENNE

La division moyenne offre un enseignement complet dans les matières principales avec pour objectif l'acquisition de bonnes connaissances techniques et d'interprétation.

### **Conditions d'admission :**

Être détenteur d'une 1<sup>re</sup> Mention ou avoir passé avec succès un examen d'admission dans la branche en question.

## LA DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

La division moyenne spécialisée offre un enseignement plus exigeant et plus intensif que celui de la division moyenne. Les intéressés doivent faire preuve d'une motivation et d'un engagement plus conséquents.

Le diplôme de 1er Prix atteste un très bon niveau instrumental, mais également une culture musicale de base. Il s'agit d'un diplôme pouvant donner accès aux études supérieures.

### **Conditions d'admission :**

Pour les élèves ayant obtenu une 1<sup>re</sup> mention de l'enseignement musical luxembourgeois avec au moins la note « très bien » dans un établissement d'enseignement musical régi par la loi du 28 avril 1998, l'accès à la division moyenne spécialisée se fait sur dossier.

## **LA DIVISION SUPÉRIEURE**

La division supérieure s'adresse aux étudiants souhaitant se perfectionner ou entamer une carrière professionnelle. Le diplôme supérieur constitue la finalité de l'enseignement musical au Luxembourg ; il est délivré par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

### **Conditions d'admission :**

Avoir obtenu le 1er Prix avec un minimum de 50 points ou avoir passé un test d'admission avec succès.

## **DIPLÔME DE CONCERT**

Le diplôme de concert s'adresse aux étudiants de très haut niveau. L'accès y est limité aux lauréats du diplôme supérieur avec la qualification « très bien » au moins et aux élèves étrangers ayant réussi les études du cycle court universitaire.

Une lettre de motivation et un entretien avec la direction du Conservatoire sont nécessaires pour l'inscription en cette division.

## **REMARQUES CONCERNANT LES ÉTUDES INSTRUMENTALES ET DE CHANT**

- A l'intérieur d'une division, l'élève peut passer selon ses capacités d'un niveau à un autre, sans devoir passer une à une toutes les années prévues.
- Dans certains cas dûment motivés, la direction pourra accorder une année d'études supplémentaire en division inférieure, moyenne ou moyenne spécialisée.

# Examens

- Les élèves sont tenus de se présenter aux examens dans les délais. Les élèves ayant échoué à l'examen sont autorisés à le repasser l'année suivante. Un deuxième échec entraîne l'exclusion du cours.
- Condition d'admission aux examens : se prévaloir d'un taux de présence aux cours d'au moins 75%.
- Les élèves qui ne se présentent pas à un examen de passage ou un examen de fin de cycle doivent se présenter à un examen de fin d'année.
- **Périodes des examens :**

Section	Département	Examens techniques	Examens publics
Claviers	Claviers	27.01.-14.02.2020	22.05.-04.07.2020
Orchestre	Vents Cordes Percussion	20.01.-14.02.2020 03.02.-14.02.2020 01.02.-12.02.2020	11.05.-26.05.2020 15.06.-27.06.2020 22.05.-24.06.2020
Arts de la scène	Chant Théâtre Danse	20.01.-06.02.2020 11.01.-13.01.2020 -	25.05.-15.06.2020 17.06.-25.06.2020 18.06.-22.06.2020
Musiques actuelles	Jazz	27.01.-28.01.2020	17.06.-18.06.2020
<b>Théorie musicale</b>		<b>Examens écrits</b>	<b>Examens oraux</b>
	Formation musicale	avril/mai 2020	à partir du 15.06.2020
		<b>Session 1</b>	<b>Session 2</b>
	Branches de l'écriture musicale	08.03./15.03.2020	14./21./28.06.2020
<b>Examens de la Division supérieure</b>	1 <sup>ère</sup> session : 02.03.-14.03.2020 2 <sup>ème</sup> session : 25.06.-08.07.2020		
<b>Examens de fin d'année</b>	à partir du 9 juin 2020		

- Les lieux et dates des concours en division supérieure sont fixés par le Commissariat à l'enseignement musical (1<sup>e</sup> session au mois de mars, 2<sup>e</sup> session au mois de juin/juillet). Le planning détaillé sera publié en temps utile.



# Diplômes et Certificats

Les conditions d'obtention des diplômes et certificats sont définies dans un bulletin d'information disponible au secrétariat public du Conservatoire.

## Qualifications décernées

<b>Points</b>	<b>1<sup>er</sup> cycle</b>
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
30-39	satisfaisant
0-29	insuffisant

<b>Points</b>	<b>2<sup>e</sup> cycle et division moyenne</b>
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
36-39	satisfaisant
0-35	insuffisant

Exception : formation musicale III<sup>e</sup> année : 30-39 : satisfaisant ; 0-29 : insuffisant

<b>Points</b>	<b>Division moyenne spécialisée et division supérieure</b>
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
0-44	insuffisant

# Critères de promotion

Pour réussir aux examens, les pointages suivants sont requis :

1 <sup>er</sup> Cycle	30 pts
2 <sup>e</sup> Cycle (2 <sup>e</sup> Mention, 1 <sup>re</sup> Mention)	36 pts (exception faite pour la formation musicale : 30 pts)
Division moyenne	36 pts
Division moyenne spécialisée	45 pts
Division supérieure	45 pts

Un résultat égal ou supérieur à 50 pts obtenu aux examens du 2<sup>e</sup> Cycle (1<sup>re</sup> Mention), donne droit à l'accès aux études en division moyenne spécialisée.

Un résultat égal ou supérieur à 50 pts obtenu aux examens du 1<sup>er</sup> Prix donne droit à l'accès aux études en division supérieure.

Aussi chaque année, au courant du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire, sont organisés un examen d'admission à la division moyenne spécialisée et un examen d'admission à la division supérieure.

# DÉPARTEMENT DANSE

## DANSE CLASSIQUE

### CYCLE 1 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> Cycle**

### CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**

De 36 à 60 pts : obtention du diplôme

À partir de 36 pts : admis en division moyenne

Sur dossier et à partir de 50 pts : admis en division moyenne spécialisée



### CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

**Diplôme de la division moyenne**

À partir de 36 pts : obtention du diplôme

Après test d'admission : possibilité de réorientation vers la division moyenne spécialisée

### CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année.

3<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> Prix**

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 50 pts : admis en division supérieure



### CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme Supérieur**

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

# DANSE JAZZ DANSE CONTEMPORAINE

## CYCLE 1 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> Cycle**



3<sup>e</sup> année [I3]

4<sup>e</sup> année [I4]

**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**

De 36 à 60 pts : obtention du diplôme

À partir de 36 pts : admis en division moyenne

Sur dossier et à partir de 50 pts : admis en division moyenne spécialisée



## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

**Diplôme de la division moyenne**

À partir de 36 pts : obtention du diplôme

Après test d'admission : possibilité de réorientation vers la division moyenne spécialisée

## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> Prix**

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 50 pts : admis en division supérieure



## CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme Supérieur**

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

Les élèves de danse jazz et de danse contemporaine (sauf ceux qui détiennent un Diplôme de 1<sup>er</sup> Cycle en danse classique) sont tenus de suivre pendant 3 années un cours de danse classique. Ils sont d'autre part également tenus de suivre 3 années de formation musicale pour danseurs.

## FORMATION MUSICALE

### DANSE CLASSIQUE DANSE JAZZ DANSE CONTEMPORAINE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

**Certificat Final**

## KINÉSIOLOGIE

1<sup>re</sup> année

**Certificat Final**

## HISTOIRE DE LA DANSE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat Final**

# DÉPARTEMENT CHANT

## CHANT

### CYCLE 1 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> cycle**

de 30 à 60 pts : obtention du diplôme

### CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat de la 2<sup>e</sup> Mention**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 36 pts : admis en division moyenne

à partir de 50 pts et sur dossier: admis en division moyenne spécialisée



### CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat de passage**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme de la division moyenne**

À partir de 36 pts : obtention du diplôme

Après test d'admission : possibilité de réorientation vers la division Moyenne Spécialisée

### CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat du 2<sup>e</sup> Prix**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> Prix**

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 50 pts : admis en division supérieure

### CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme Supérieur**

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

### DIPLÔME DE CONCERT

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme de Concert**

# LIED

## CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année  
**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**

Orientation par analogie au chant



## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année  
**Certificat de passage**

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année  
**Diplôme Moyen**

## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1<sup>re</sup> année  
**Certificat du 2<sup>e</sup> Prix**

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année  
**Diplôme du 1<sup>er</sup> Prix**

# CHANT D'ENSEMBLE

## CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année  
**Certificat de la 2<sup>e</sup> Mention**

2<sup>e</sup> année  
**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme  
Orientation par analogie à la branche instrumentale



## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année  
**Certificat de passage**

3<sup>e</sup> année  
**Diplôme de la division moyenne**

à partir de 36 pts : obtention du diplôme

## CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année  
**Certificat du 2<sup>e</sup> Prix**

3<sup>e</sup> année

4<sup>e</sup> année  
**Diplôme du 1<sup>er</sup> Prix**

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme

## CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année  
**Diplôme Supérieur**

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

## BASES POUR CHANTEURS

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certifical final**

## ART LYRIQUE

### CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**

à partir de 36 pts : obtention du diplôme

Orientation par analogie au chant



### CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat de passage**

3<sup>e</sup> année

**Diplôme Moyen**

après test d'admission: possibilité de réorientation vers la division moyenne spécialisée



### CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat du 2<sup>e</sup> Prix**

3<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> Prix**

à partir de 45 pts : obtention du diplôme  
à partir de 50 pts : admis en division supérieure



### CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme Supérieur**

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme



# DÉPARTEMENT THÉÂTRE

## DICTION (française et allemande)

### CYCLE 1 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> cycle**

à partir de 30 pts : obtention du diplôme

### CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme  
à partir de 36 pts : admis en division moyenne  
Sur dossier et à partir de 50 pts :  
admission en division moyenne spécialisée



### CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1<sup>re</sup> année

**Certificat de passage**

2<sup>e</sup> année

3<sup>e</sup> année

**Diplôme de la division moyenne**

à partir de 36 pts : obtention du diplôme  
Après test d'admission : possibilité de  
réorientation vers la division moyenne  
spécialisée

## ART DRAMATIQUE (français et allemand)

### CYCLE 1 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> cycle**

à partir de 30 pts : obtention du diplôme

### CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme de la 1<sup>re</sup> Mention**

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme

Orientation par analogie à la diction



### CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1<sup>re</sup> année

**Certificat du 2<sup>e</sup> Prix**

2<sup>e</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme du 1<sup>er</sup> Prix**

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme  
à partir de 50 pts : admis en division supérieure



### CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Diplôme Supérieur**

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

## **COURS DE BASE (\*)**

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat final**

## **MISE EN SCÈNE**

1<sup>re</sup> année

**Certificat final**

## **HISTOIRE DU THÉÂTRE**

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat final**

## **DRAMATURGIE**

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Certificat final**

(\*) comprenant les branches : Respiration, Body balance, Improvisation, Rhétorique

## DICTION française et allemande

CYCLE 1- DIVISION INFÉRIEURE
1 <sup>ère</sup> année
2 <sup>ème</sup> année
<b>Diplôme du 1<sup>er</sup> cycle</b>



### Un cours de base (collectif) obligatoire

sur 2 ans pour l'obtention du diplôme du 1<sup>er</sup> cycle (branches secondaires\* à titre facultatif et selon disponibilité)

CYCLE 2- DIVISION INFÉRIEURE
1 <sup>ère</sup> année
2 <sup>ème</sup> année
<b>Diplôme de la 1<sup>ère</sup> mention</b>



Cours de base collectifs et branches secondaires\* à titre facultatifs et selon disponibilités

CYCLE 3- DIVISION MOYENNE	CYCLE 3- DIVISION MOYENNE SPECIALISEE
1 <sup>ère</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
Certificat de passage	Certificat du 2 <sup>ème</sup> prix
2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
3 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
<b>Diplôme de la division moyenne</b>	<b>Diplôme du 1<sup>er</sup> prix</b>



Pour l'obtention du diplôme de la division moyenne et du diplôme du 1<sup>er</sup> prix, l'inscription supplémentaire à 2 cours collectifs est obligatoire sur 2 années, à choisir parmi les 3 branches secondaires : \* Mise en scène, l'Histoire du théâtre (en français) et Dramaturgie (en allemand).

CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE
1 <sup>ère</sup> année
2 <sup>ème</sup> année
<b>Diplôme Supérieur</b>

## ART DRAMATIQUE français et allemand

**Un diplôme en DICTION est la condition pour l'obtention du même diplôme en ART DRAMATIQUE, à tous les niveaux du cursus**

CYCLE 1- DIVISION INFÉRIEURE
1 <sup>ère</sup> année
2 <sup>ème</sup> année
<b>Diplôme du 1<sup>er</sup> cycle</b>



**Un cours de base (collectif) obligatoire**

sur 2 ans pour l'obtention du diplôme du 1<sup>er</sup> cycle (branches secondaires\* à titre facultatif et selon disponibilité)

CYCLE 2- DIVISION INFÉRIEURE
1 <sup>ère</sup> année
2 <sup>ème</sup> année
<b>Diplôme de la 1<sup>ère</sup> mention</b>



Cours de base collectifs et branches secondaires\* à titre facultatifs et selon disponibilités

CYCLE 3- DIVISION MOYENNE	CYCLE 3- DIVISION MOYENNE SPECIALISEE
1 <sup>ère</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
Certificat de passage	Certificat du 2 <sup>ème</sup> prix
2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
3 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
<b>Diplôme de la division moyenne</b>	<b>Diplôme du 1<sup>er</sup> prix</b>



Pour l'obtention du diplôme de la division moyenne et du diplôme du 1<sup>er</sup> prix, l'inscription supplémentaire à 2 cours collectifs est obligatoire sur 2 années, à choisir parmi les 3 branches secondaires : \* Mise en scène, l'Histoire du théâtre (en français) et Dramaturgie (en allemand).

CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE
1 <sup>ère</sup> année
2 <sup>ème</sup> année
<b>Diplôme Supérieur</b>

## Für die Fächer *Diction-Sprechkunst* und *Schauspiel*

ist die Einschreibung und Teilnahme an (mindestens) einem Gruppenkurs „Basis\* Pflicht für die ersten 2 Jahre

## Pour les cours de *Diction* et *Art dramatique*

l'inscription et la participation à un «cours de base » (au moins) est obligatoire pendant les 2 premières années

### Année scolaire 2019/2020

<b>Cours de base/ Basiskurs</b>	Lundi/Montag 18.00-19.30	Gaspart Danièle	auf deutsch & en français
<b>Cours de base/ Basiskurs</b>	Mardi/ Dienstag 18.00-19.30	Brionne Anne	en français
<b>Cours de base/ Basiskurs</b>	Mercredi,/Mittwoch 18.00-19h30	À déterminer	auf deutsch & en français
<b>Cours de base/ Basiskurs</b>	Jeudi/ Donnerstag 18.00-19.30	Hastert Patrick	auf deutsch & en français
<b>Cours de base/ Basiskurs</b>	Vendredi/Freitag 18.00-19.30	Hölzl Thomas	auf deutsch
<b>Cours de base/ Basiskurs</b>	Mercredi/Freitag 20.00-21.30	Hellinckx Dominique	auf deutsch & en français

### Branches secondaires/Nebenfächer

Für Fortgeschrittene ist die Einschreibung und Teilnahme an (mindestens) 2 Nebenfächern innerhalb von 3 Jahren Pflicht für den Abschluss der Division moyenne und Division spécialisée und bleiben fakultativ bei allen anderen Lernstufen.

Pour les élèves avancés l'inscription et la participation à (au moins) 2 branches secondaires endéans 3 ans est obligatoire pour l'aboutissement des Divisions moyenne et spécialisée et restent facultatives pour tous les autres niveaux du cursus.

<b>Histoire du théâtre</b>	Mardi /Dienstag 18h00-20h00	Kessels-Koch Vinciane	en langue française
<b>Dramaturgie/Storytelling</b>	Dates précises à déterminer/Termine werden bekannt gegeben	Hölzl Thomas	auf deutsch
<b>Mise en scène</b>	Samedi,/ Samstag 10.00-17h00 (dates précises à déterminer / Termine werden bekannt gegeben)	Hoffmann Frank	en langues luxembourgeois, allemande et française

- Des informations détaillées relatives à ces branches sont disponibles sur notre site internet :
- Ausführliche Informationen zu den Nebenfächer erhalten Sie auf unserer Internetseite:

[www.conservatoire.lu](http://www.conservatoire.lu) / Ecole / Inscriptions / Documents utiles / Brochure « Département des arts de la scène : Chant, Théâtre et Danse »